

A Plélan le Grand, le 15 mars 2021

Destinataires :
Familles et proches des résidents

Objet : Mise en place de mesures d'assouplissement à la Villa St Joseph suite à la campagne de vaccination

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé en fin de semaine dernière, de nouvelles recommandations du Ministère de la Santé ont été transmises afin d'envisager un allègement des mesures de protection au sein de l'Ehpad suite à la campagne de vaccination.

Bien entendu, ces assouplissements s'inscrivent dans un contexte de multiples incertitudes et d'instabilité épidémiologique et immunologique portant sur l'évolution de la pandémie et sur l'impact de la vaccination sur la transmission en cas de portage de virus.

Dans ce cadre, nous avons réuni en cette fin de matinée le Conseil de la Vie Sociale afin de présenter les assouplissements envisagés à la Villa suite à la campagne de vaccination qui a permis de vacciner à ce jour près de 87% des résidents. Face à cette couverture vaccinale très satisfaisante chez les résidents, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

➤ **Concernant les visites :**

- Ouverture des **visites en chambre** sur rendez-vous à compter du jeudi 18/03/2021.
- Afin de limiter le flux de visiteurs au sein de l'Ehpad, 5 rendez-vous seront proposés toutes les heures de 14h à 18h (soit au total 20 visites par jour)
- Durée de la visite : 1 heure
- 2 visiteurs maximum par rendez vous
- Accueil des visiteurs par un agent de l'Ehpad qui se chargera de faire appliquer les gestes barrières à l'entrée de l'établissement.

Il est en effet très important de poursuivre l'application des mesures barrières pour pouvoir visiter les résidents en toute sécurité :

- Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique
- Désinfection des objets partagés qui sont sources de contamination (cadeaux, téléphones...)
- Port du masque chirurgical (fourni par l'établissement)
- Remplissage du registre de traçabilité et de l'auto-questionnaire médical à l'entrée.
- Respect de la distanciation physique.

Ces gestes barrières doivent être respectés tout au long de la visite : le masque doit être porté en toute circonstance. Il est interdit aux visiteurs de manger ou de boire dans les chambres ou dans le parc.

Par ailleurs, nous vous informons que des distributeurs de solution hydroalcoolique ont été installés dans toutes les chambres : nous vous invitons à vous désinfecter régulièrement les mains lors de votre visite en chambre.

Les visiteurs devront rejoindre directement la chambre du résident et de ne pas s'attarder dans les lieux communs.

Les promenades dans le parc et aux alentours de l'Ehpad sont possibles au cours des visites dans le respect des gestes barrières.

Les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.

Enfin, nous vous remercions de nous contacter le plus rapidement possible si vous êtes déclaré « cas contact avéré » et que vous êtes venu visiter un résident dans les jours précédents.

➤ Concernant les sorties

Pour les sorties à l'extérieur de l'établissement, il convient de distinguer les résidents dont le schéma vaccinal est complet des résidents qui ne sont pas encore protégés par une vaccination complète :

- Pour les résidents protégés par une vaccination complète :

Les sorties sont possibles à l'extérieur (dans les familles, pour consultations médicales...)

Au retour de la sortie, le test RT PCR n'est plus exigé ni l'isolement en chambre (sauf si cas contact à risque avéré)

- Pour les résidents non protégés par une vaccination complète :

Les sorties sont également possibles à l'extérieur (dans les familles, pour consultations médicales...)

Cependant, au retour de la sortie, un isolement en chambre devra être respecté pendant une durée de 7 jours (repas en chambre mais participation aux animations avec port du masque) et un test RT-PCR sera également réalisé à J+7.

Nous vous rappelons la nécessité de respecter scrupuleusement les mesures barrières lors des sorties des résidents à l'extérieur ; le risque de contamination étant important dans les foyers familiaux. Par ailleurs, il est important de veiller à ce que l'entourage familial soit asymptotique lors de toute sortie avec les résidents.

- Sorties pour hospitalisation de plus de 24 heures : Pour tous les résidents, en cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, un isolement en chambre au retour à la Villa sera exigé ainsi que la réalisation d'un test RT PCR à J+7.

➤ **Concernant les animations et activités.**

Les animations et activités de vie sociale sont maintenues par unités de vie afin d'éviter une propagation du virus inter-unité et un confinement généralisé en cas de contamination chez un résident.

Nous sommes ravis de pouvoir permettre aux résidents de profiter à nouveau de moments conviviaux en famille avec la mise en place de ces nouvelles dispositions concernant les visites et les sorties. Cependant, en cas de survenue d'un cas Covid au sein de l'établissement, nous nous verrions obligés de reconfiner à nouveau les résidents et de suspendre les visites.

C'est pourquoi, nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à continuer de protéger les résidents en appliquant scrupuleusement les gestes barrières à l'intérieur et à l'extérieur de la Villa.

Nous vous remercions pour votre compréhension et de l'attention portée à ce courrier et nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marina MALARD
Directrice



